



SANTÉ

« Travailler avec la pierre composite entraîne un grave risque de silicose ! »



Les dangers de la poussière de quartz sont connus de longue date. Les personnes qui l'inspirent sur une période prolongée risquent de développer la silicose, une forme de pneumoconiose. Nos carreleurs et travailleurs routiers savent depuis plusieurs années que la vigilance est de mise. Toutefois, les pneumologues mettent également en garde contre le sciage, le meulage et le perçage de la pierre composite.

Historiquement, la pneumoconiose était très répandue parmi les mineurs, les ouvriers des fonderies et les travailleurs de la pierre naturelle. Une nouvelle catégorie est venue s'ajouter. En effet, les pneumologues mettent en garde contre le travail de la pierre composite, un produit que nous connaissons surtout sous la forme de plaques de plastique rigide utilisées dans les cuisines et les salles de bains.

Pas (encore) curable

La silice cristalline, également appelée dioxyde de silicium (le nom scientifique), est principalement libérée lors du travail mécanique de matériaux ou des matières premières contenant du quartz. La silicose apparaît la plupart du temps à la suite de l'inhalation prolongée de poussière de quartz. Les médecins ont constaté que les particules de quartz inhalées provoquaient progressivement la formation de tissu cicatriciel dans les poumons, entraînant toux chronique et essoufflement chez les personnes concernées.

Ce processus est irréversible. La sili-

cose n'est pas curable sur la base des connaissances actuelles. En outre, la santé du patient peut continuer à se dégrader après l'arrêt de l'exposition au quartz. Le professeur Steven Ronsmans, de la faculté de médecine de la KU Leuven, prévient de surcroît que la poussière de quartz peut provoquer non seulement la silicose, mais aussi des bronchites chroniques, des maladies auto-immunes et même le cancer du poumon. Bien souvent, ces pathologies apparaissent plusieurs années après la période d'exposition. En termes de risque, le quartz n'a donc rien à envier à l'amiante, désormais redouté de tous.

Sachant que le mal est toujours incurable, la prévention demeure le principal moyen de défense. Le nombre de patients a diminué ces dernières années, en raison notamment de la fermeture des mines de charbon. Toutefois, des progrès ont également été enregistrés en matière de prévention dans le secteur de la construction au cours de la décennie écoulée. Néanmoins, cette tendance positive a également ses inconvénients, selon le **Dr. Ronsmans**. « De nombreu-

ses personnes en sont venues à considérer la pneumoconiose comme une maladie du passé. Or, l'expérience de la médecine du travail nous a appris que les risques anciens réapparaissent souvent sous une forme différente et à des endroits imprévus... »

Cuisines et salles de bains

Le secteur des cuisines équipées et du mobilier de salle de bains semble compter parmi ces zones à risque.

Ces dernières années, des épidémies de silicose ont été signalées dans diverses parties du monde chez des personnes qui travaillent avec la pierre composite, selon le Dr. Ronsmans. « *Au niveau international, on utilise généralement la désignation « artificial stone ». Le matériau se compose de 90 à 95 % de quartz lié par des résines synthétiques. La pierre composite a gagné en popularité, en particulier pour les plans de cuisine et de salle de bains. Pour le consommateur moyen, ce matériau présente de nombreux avantages par rapport à la pierre naturelle. Par exemple, il est tout aussi dur et résistant aux chocs, plus facile à entretenir et, last*



Le secteur des cuisines équipées semble compter parmi les zones à risque.

but not least, beaucoup moins cher».

En revanche, la pierre composite entraîne des risques pour la santé des personnes qui doivent la découper et la meuler. Ceux-ci sont plus élevés qu'avec une pierre naturelle comme le granit, car la pierre composite contient proportionnellement plus de quartz. «*Les trois premiers travailleurs de la pierre composite souffrant de silicose ont été identifiés à Oviedo, en Espagne, en 2010*», explique le Dr. Ronsmans. «*Un diagnostic identique a ensuite été posé dans d'autres régions d'Espagne. Entre-temps, la silicose a été diagnostiquée chez 95 travailleurs à l'hôpital universitaire de Cadix. La liste officielle des patients atteints d'une maladie professionnelle dans la province d'Andalousie recense 252 travailleurs atteints de silicose. 188 de ces cas avaient un lien avec le travail de la pierre composite. C'est plutôt inquiétant*».

Des travailleurs souffrant de cette affection incurable ont également été enregistrés en Israël et en Italie. Par la suite, l'Australie a diagnostiqué son premier cas en 2018. Dans l'intervalle, le nombre de travailleurs touchés est passé à 53 dans le pays, à la suite d'une enquête réalisée par des pneumologues et d'une campagne de sensibilisation menée dans les entreprises. L'Australie a, au demeurant, été le théâtre d'une découverte remarquable. «*La plupart des patients concernés avaient des problèmes respiratoires, mais les médecins n'avaient pas eu le réflexe d'envisager la silicose*», explique leur collègue de Louvain. «*Ce n'est que lorsqu'ils ont commencé à agir de façon proactive et à faire les examens adéquats qu'ils ont découvert qu'il s'agissait en réalité de pneumoconiose. La plupart des pneumologues et radiologues n'ont appa-*

remment plus l'habitude de penser à ce diagnostic».

Entre-temps, l'étude australienne portant sur la population des ouvriers travaillant la pierre composite a donné des chiffres alarmants. Pas moins de 35 % des personnes qui sont ou ont été actives dans ce créneau se sont vu diagnostiquer la silicose ! En d'autres termes, le risque de développer la maladie est particulièrement élevé.

Belgique

Et chez nous, qu'en est-il ? L'année dernière, les deux premiers cas ont malheureusement été identifiés en Belgique. Il s'agit de travailleurs d'une entreprise anversoise.

«*Il y a de fortes chances pour que notre pays soit, lui aussi, à l'aube d'une petite épidémie*», déclare le professeur Ronsmans. «*Dans la plupart des cas décrits par les médecins espagnols et australiens, les premiers symptômes sont apparus au bout d'une dizaine d'années. Or, les chiffres de vente montrent que l'utilisation de la pierre composite a également fortement augmenté chez nous au cours de ces 10 dernières années. C'est pourquoi ces cas de silicose ne sont apparus que récemment. De plus, il s'agit d'un sous-secteur dans lequel personne n'attendait cette maladie. Cette fois-ci, il ne s'agit pas de mineurs ou de tailleurs de pierre, mais d'installateurs de cuisines. Dans un environnement de travail où les employeurs et les employés ne sont pas conscients des risques et où la surveillance des services de médecine du travail n'est pas non axée sur cet objectif*».

Que pouvons-nous faire ?

Des avertissements ont déjà été lancés dans plusieurs pays. Il s'agit

notamment de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais aussi de la France et du Brésil, pays dans lesquels aucun cas n'a été recensé à ce jour. «*Nous pensons que nous devons communiquer le plus rapidement possible sur les risques liés au travail du dioxyde de silicium en Belgique également*», déclare le Dr. Ronsmans. «*Il me semble approprié de travailler via différents canaux : les pneumologues, les services externes de prévention et leur organisation représentative (la CoPrev), les fédérations patronales concernées, les syndicats, le contrôle du bien-être au travail...*».

«*À ce stade, le plus important est d'alerter et de sensibiliser toutes les personnes concernées. Dans ce cadre, nous devons nous concentrer à la fois sur l'amélioration de la prévention et sur l'identification des travailleurs pouvant déjà souffrir de silicose, mais pour lesquels le médecin risque d'avoir posé un diagnostic différent. Il est de notre devoir commun d'identifier de manière proactive les personnes qui sont ou ont été exposées aux risques des poussières composites et de les soumettre à un examen scientifique. Ce faisant, nous pourrions commencer à soumettre les travailleurs actuels et anciens à des examens. Les experts familiarisés avec le problème de l'amiante disent qu'il faut réagir très rapidement et qu'il ne faut pas attendre que des malades supplémentaires se manifestent d'eux-mêmes. Prenons exemple sur l'Australie, où les associations de médecins, les employeurs, les syndicats et l'Inspection du travail ont uni leurs forces pour lancer rapidement une vaste campagne de sensibilisation*», conclut Steven Ronsmans. ●

INFO: marc.dewilde@confederatiebouw.be

Pour les mesures de protection nécessaires, consultez la Fiche Toolbox 2003 de Constructiv sur le danger de poussières de quartz. Surfez vers le site internet www.buildingyourlearning.be et cliquez sur le bouton «*Bien-être*».